

# Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

→ Année 2015

## Communauté d'Agglomération Salon Etang de Berre Durance

CAMPAGNE 2014-2015 RECYCLAGE DES PAPIERS  
« **Trier les papiers, on a tout à y gagner !** »

# → Sommaire

<b>1. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015 .....</b>	<b>4</b>
1.1. TRAVAUX D'AMENAGEMENTS SUR LE CENTRE DE TRANSFERT DES MILANIS.....	4
1.2. REPRISE DE LA COLLECTE DES DECHETS D'EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET ELECTRONIQUE SUR LA DECHETERIE DE SALON – DE-PROVENCE.....	5
1.3. COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE.....	5
1.4. CAMPAGNE DE COMMUNICATION SUR LA GENERALISATION DE LA COLLECTE SELECTIVE ET LA REDUCTION A LA SOURCE ...	6
1.4.1. Animations en milieu scolaire .....	6
1.4.2. Clôture de l'année du tri des Papiers.....	6
1.4.3. Actions diverses.....	7
1.4.4. Partenariat avec la Ligue contre le cancer.....	7
1.5. LE PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION.....	7
1.5.1. Contexte .....	7
1.5.2. Objectifs .....	9
<b>2. MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC – CONTRATS D'EXPLOITATION .....</b>	<b>10</b>
2.1. COLLECTES EN PORTE A PORTE .....	10
2.1.1. Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif en porte à porte .....	10
2.1.2. Fourniture des contenants de collecte, les « bacs ».....	11
2.1.3. Maintenance des contenants de collecte .....	11
2.2. COLLECTES SELECTIVES DES RECYCLABLES .....	11
2.2.1. Fournitures maintenance et lavage des colonnes d'apport volontaire .....	11
2.2.2. Collecte et tri des Points d'Apport Volontaire (PAV).....	11
2.2.3. Tri des déchets recyclables collectés en porte à porte .....	11
2.2.4. Collecte des cartons des commerçants (ZAC de La Gandonne, des Sardenas et centre-ville) .....	12
2.3. COLLECTE SELECTIVE DES TEXTILES .....	12
2.4. COLLECTES SELECTIVES AU SEIN DES SERVICES TECHNIQUES DES COMMUNES .....	12
2.5. TRANSFERT DES ORDURES MENAGERES ET ENCOMBRANTS.....	13
2.6. TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES ET ENCOMBRANTS .....	13
2.7. TRAITEMENT DES DECHETS INERTES.....	13
2.8. GESTION DES DECHETERIES.....	14
<b>3. LES INFORMATIONS TECHNIQUES .....</b>	<b>14</b>
3.1. COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES EN PORTE A PORTE .....	14
3.1.1. Contenants .....	14
3.1.2. Collectes d'encombrants sur rendez-vous téléphonique .....	15
3.1.3. Collectes des cartons en centre-ville de Salon-de-Provence.....	15
3.2. COLLECTE EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRE ET TRI SELECTIF.....	15
3.2.1. Le maillage du territoire .....	15
3.2.2. Fréquences des collectes.....	16
3.2.3. Le tri des recyclables.....	16
3.2.4. Les filières de reprise .....	16
3.3. COLLECTE SELECTIVE EN PORTE A PORTE.....	16
3.3.1. Le maillage du territoire .....	16
3.3.2. Fréquence de collecte.....	17
3.3.3. Tri des recyclables .....	17
3.4. COLLECTE DU TEXTILE EN APPORT VOLONTAIRE.....	17
3.4.1. Maillage du territoire.....	17
3.4.2. Fréquences de collectes et tonnages .....	17
3.4.3. Devenir des textiles .....	17
3.5. TRAITEMENT DES DECHETS.....	18
3.5.1. Transport et transfert des déchets.....	18
3.5.2. L'enfouissement des déchets non valorisables .....	18

3.6.	LES DECHETERIES.....	19
3.6.1.	Conditions d'exploitation.....	19
3.6.2.	Exutoires des déchets collectés en déchèteries.....	20
3.6.3.	Taux de valorisation et fréquentation des déchèteries.....	21
3.6.4.	Distribution de compost gratuit sur les déchèteries.....	22
<b>LES TONNAGES .....</b>		<b>23</b>
3.7.	REPARTITION DES TONNAGES.....	23
3.8.	TONNAGES D'ORDURES MENAGERES ET DE RECYCLABLES SECS COLLECTES AUPRES DES MENAGES .....	25
3.9.	TONNAGES COLLECTE SELECTIVE DES RECYCLABLES – PERFORMANCES .....	26
3.10.	TONNAGES PRIS EN CHARGE PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION .....	27
3.11.	TONNAGES TRAITES EXPRIMES EN KG/HAB./AN .....	28
3.12.	TAUX DE VALORISATION.....	29
3.13.	OBJECTIFS FIXES PAR LE PLAN DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DECHETS DES BOUCHES DU RHONE .....	30
3.14.	PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION : EVALUATION.....	31
3.14.1.	Réduction de la production horizon 2015 .....	31
3.14.2.	Réduction des tonnages enfouis horizon 2015.....	33
<b>4. COMPTE RENDU FINANCIER.....</b>		<b>34</b>
4.1.	MODE DE FINANCEMENT DU SERVICE .....	34
4.2.	FINANCEMENT DU SERVICE DECHETS .....	34
4.2.1.	Harmonisation de la TEOM sur tout le territoire et décision d'harmonisation du service rendu à l'utilisateur .....	34
4.2.2.	Taux réduit de TVA .....	34
4.3.	MONTANT DES PRESTATIONS DE SERVICE .....	35
4.4.	LES PRINCIPALES RECETTES .....	35
4.4.1.	Le produit de TEOM .....	35
4.4.2.	Les redevances et droits d'entrée.....	35
4.4.3.	Recettes de valorisation .....	36
4.4.1.	Subventions .....	36
4.5.	COUT DU SERVICE PAR ACTIVITE .....	37
<b>5. LES PROJETS 2016.....</b>		<b>37</b>
<b>6. LEXIQUE.....</b>		<b>38</b>

# 1. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2015

---

## 1.1. Travaux d'aménagements sur le centre de transfert des Milanis

Le 03 juillet 2015, les travaux de construction d'un deuxième pont bascule sur le centre de transfert des Milanis, engagés fin 2014 ont été achevés.

Ces travaux permettent de peser les véhicules affectés au transfert (semi-remorques FMA) et de procéder à une double pesée des véhicules de collecte (BOM).

Ces travaux ont également été l'occasion :

- de créer un deuxième accès au site permettant de séparer les entrées et les sorties de la plupart des véhicules et ainsi de fluidifier le trafic et d'améliorer la sécurité.
- d'agrandir le parking VL situé en haut de quai qui est régulièrement saturé générant ainsi des stationnements intempestifs.
- de condamner, dans les règles de l'art, un forage non utilisé.



Photo : Pont bascule en service

In fine, les nouvelles réalisations répondent aux objectifs suivants:

- **Améliorer la précision du pesage des chargements des BOM (entrant sur le site).**
- **Permettre le pesage des chargements des FMA (sortant du site).**
- **Améliorer les conditions de sécurité** : évitement des surcharges des FMA, double accès au site (entrée/sortie), fin des stationnements gênants.

Le coût de l'opération est de 180 000 € HT environ.

## **1.2. Reprise de la collecte des Déchets d'Équipement Électrique et Électronique sur la déchèterie de Salon –de-Provence**

Suite à la mise en place de la vidéosurveillance sur l'ensemble des déchèteries du territoire, la collecte des Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques (DEEE) a pu être relancée sur la déchèterie de Salon-de-Provence.

La collecte a repris le 01 janvier 2015 et a permis la collecte de 144,5 tonnes de déchets.

Photo : DEEE sur la déchèterie de Salon-de-Provence



## **1.3. Collecte Sélective en Porte à Porte**

Pour mémoire, avec 1 Point d'Apport Volontaire (PAV) pour 500 habitants, la Communauté d'Agglomération a choisi de couvrir l'intégralité du territoire dès septembre 2005.

Cette collecte sélective en PAV a permis depuis 2005 de collecter des quantités croissantes de déchets recyclables.

### **Améliorer les performances de tri**

Pour autant et malgré des actions de communication multiples et variées, les performances de tri des habitants de la Communauté d'Agglomération restent en-deçà des moyennes nationales. Aussi, dans le souci d'améliorer ces performances de tri, la Communauté d'Agglomération a décidé de s'engager sur la mise en place d'une collecte sélective en porte à porte dédiée aux emballages légers (cartons, cartonnettes, flacons plastiques, boîtes de conserves, canettes en aluminium) et aux papiers/journaux-revues-magazines.

### **Une collecte en substitution**

Cette collecte hebdomadaire des déchets recyclables en porte à porte vient se substituer à l'une des collectes hebdomadaires des ordures ménagères (exemple dans les quartiers concernés : si la collecte des ordures ménagères était auparavant assurée 3 fois par semaine le lundi, mercredi et vendredi, elle est désormais assurée le lundi et vendredi avec en contrepartie l'ajout de la collecte sélective le mercredi).

### **Phasage**

Depuis 2009, les quartiers pavillonnaires ont progressivement été équipés.

Fin 2015, plus de 55 000 habitants de la Communauté d'Agglomération bénéficiaient de la collecte sélective en porte à porte.

## 1.4. Campagne de Communication sur la généralisation de la Collecte Sélective et la réduction à la source

### 1.4.1. Animations en milieu scolaire

La Communauté d'Agglomération a engagé dès 2005 une action de sensibilisation des enfants de cycle 3 des écoles primaires.

Les thèmes de base abordés sont :

1. La réduction à la source.
2. La réutilisation.
3. Le recyclage.

En 2015, plus de 2 500 élèves répartis dans une centaine de classes ont ainsi pu être sensibilisés au tri et à la protection de l'environnement.

Afin de clôturer cette année de travail, AgglopoLe Provence leur a offert un spectacle de « CBN Production – Studio Nardone » sur le thème du tri, du recyclage des déchets et du développement durable. Les représentations ont eu lieu en juin 2015.

### 1.4.2. Clôture de l'année du tri des Papiers

Une grande partie des papiers que nous manipulons, environ 40 kg/par personne/an, se retrouve dans nos ordures ménagères. Ces papiers ne peuvent donc pas être recyclés et se retrouvent au centre d'enfouissement. Ce qui génère des coûts supplémentaires pour la collectivité mais aussi une perte de matière première, d'eau, d'énergie et des émissions supplémentaires de CO<sub>2</sub>.

Devant ce constat la Communauté d'Agglomération a décidé de lancer à l'automne 2014 une campagne de promotion en faveur du tri des papiers avec l'objectif d'ici fin 2015 de collecter et recycler + 5% de papiers.

Un certain nombre d'actions concrètes ont jalonné cette campagne de sensibilisation :

- 1- Affichage grand public sur les bus du réseau de transports urbains d'AgglopoLe Provence « Libébus » (3 semaines en février et 3 semaines en octobre) de messages promouvant le tri des papiers
- 2- Création et distribution d'un écoquizz autour des bénéfices environnementaux et sociaux du tri des papiers
- 3- Articles dans la presse locale, municipale et communautaire
- 4- Diffusion du court-métrage « le cycle de vie du papier » (réalisé par Ecofolio) dans les cinémas partenaire de Berre-l'Etang, Mallemort, Sénas et Eyguières avant les films
- 5- Sensibilisation du grand public par les ambassadeurs du tri sur les nouvelles consignes de tri des papiers (« Tous les papiers se recyclent ! »)



Exemple d'affiche visible dans les transports en commun

- 6- Sensibilisation des employés municipaux de Aurons, Berre l'Etang, Eyguières, La Fare-les-Oliviers, Lançon-Provence, Mallemort, Pélissanne, Saint-Chamas et Velaux au tri des papiers et accompagnement dans la mise en place de dispositifs de tri
- 7- Création de l'animation « Les p'tits papiers et biodiversité » : fabrication de cartes en papiers recyclés représentant la faune locale permettant d'expliquer que « Le papier c'est du bois »



L'année de campagne du tri des papiers s'est achevée en enregistrant une progression de tonnage de 4% entre 2014 et 2015. L'objectif est presque atteint alors que dans le même temps, la réduction à la source s'accroît.

#### 1.4.3. Actions diverses

En complément de ces actions, les ambassadeurs du tri sont intervenus à l'occasion de multiples manifestations organisées sur les communes du territoire d'AgglopoLe Provence. En effet, ceux-ci ont participé à de nombreux stands au cours de manifestations tout public (un Dimanche en Famille, Fête du Développement Durable à Salon et à Rognac, etc.). Ils ont poursuivi des actions de sensibilisation en maternelles, collèges et lycées.

#### 1.4.4. Partenariat avec la Ligue contre le cancer

Dans la continuité du challenge intercommunal pour dynamiser le tri du verre de 2011 et 2012, la Communauté d'Agglomération et La Ligue contre le cancer ont poursuivi leur partenariat.



En 2015, la Communauté d'Agglomération a reversé à La Ligue 4 € par tonne de verre collectée soit un montant d'à peu près 10 000 € destinés à la recherche contre le cancer.

### 1.5. Le programme local de prévention

#### 1.5.1. Contexte

Depuis sa création, AgglopoLe Provence a concentré ses efforts sur la mise en place du tri sélectif permettant de favoriser le recyclage.

Dans le cadre d'une politique en faveur de la réduction des déchets, la Communauté d'Agglomération doit à présent mener des actions en faveur de la réduction des déchets à la source.

En ce sens, le Conseil Communautaire a adopté par délibération (décembre 2011) un programme local de prévention.

Cette décision s'inscrit pleinement dans les objectifs du Grenelle de l'Environnement (loi Grenelle 1 du 02 août 2009) qui fixait une réduction de la production de déchets de 7 % en 5 ans.

La prévention de la production de déchets passe par des actions de sensibilisations menées par les ambassadeurs du tri.

A ce titre AgglopoLe Provence a densifié ses actions de communication et de sensibilisation dont certaines sont d'ores et déjà instaurées :

-  **Flyer « Réduisons nos déchets ».** Ce flyer véhicule des conseils simples pour réduire le poids de sa poubelle. Distribué à environ 30 000 exemplaires, il est fourni avec le guide de tri.
-  Parutions fréquentes d'articles dans le journal de la collectivité « **MagglopoLe** ».
-  Sur le **site internet**, une rubrique « Réduisons nos déchets » est en ligne depuis 2008.
-  **Programme d'animation** auprès des scolaires. Les thèmes de base abordés sont : la réduction à la source, la réutilisation et le recyclage. Chaque année, ce sont 2500 élèves qui sont sensibilisés pour environ 100 classes de cycle 3 (CE2, CM1, CM2). Les interventions se font sur une demi-journée.
-  **Intervention des ambassadeurs du tri et de la prévention** : les ambassadeurs interviennent à l'occasion de multiples manifestations organisées sur les communes du territoire d'AgglopoLe Provence. En effet, ceux-ci participent à de nombreuses manifestations (un Dimanche en Famille). Ils poursuivent des actions de sensibilisation auprès des maternelles, collèges, lycées, centres de loisirs, associations de quartiers, bailleurs sociaux... Le diaporama de sensibilisation utilisé par les ambassadeurs du tri comprend un chapitre sur la prévention des déchets.
-  Distribution d'auto collant « **Stop Pub** » depuis 2002 lors des manifestations (environ 10 000 exemplaires). Aucun bilan n'a été réalisé à l'heure actuelle sur cette opération pour connaître réellement le nombre de stop pub apposé sur les boîtes aux lettres du territoire.
-  **Affichettes sur les stands lors des manifestations** avec par exemple : « Consommez l'eau du robinet », « Sacs en plastique » « Barquettes en plastique ».
-  **Opération « Vide-tiroir »** : Collecte auprès des habitants d'objets de petites dimensions, en bon état et sans marque pour en faire des « Eco-lots » distribués aux participants du jeu « le match du tri et de la prévention » organisé sur une manifestation d'AgglopoLe Provence.

De plus, Agglopoie Provence s'inscrit clairement dans un objectif d'éco-exemplarité en matière de prévention de la production de déchets avec notamment :

-  mise en place du tri du papier de bureau, accompagné d'une communication pour la prévention et la réduction de la consommation de papier sur l'ensemble des sites de la collectivité. La communication est passée par une campagne d'affichage faisant la promotion de l'impression en « recto verso ». Cette action qui touche environ 150 personnes, a pour objectif de développer un comportement éco citoyen auprès des agents.
-  mise en place de la collecte des cartouches d'encre sur les sites administratifs d'Agglopoie Provence, en vue d'une réutilisation.

### 1.5.2. Objectifs

Les objectifs quantifiés de ce programme local sont, à l'horizon 2015 en référence à l'année 2009, de réduire :

- de 7% la production de déchets pris en charge par Agglopoie Provence (hors gravats), soit une réduction de 5 kg/hab/an sur 5 ans (référence 2009 : 93 065 tonnes, soit 696 kg/hab/an).
- de 12 à 15 % la quantité de déchets résiduels collectés par la Communauté d'Agglomération (ordures ménagères, encombrants des déchèteries, balayures des services techniques etc.) enfouis en centre de stockage de déchets non dangereux (référence 2009 : 68 964 tonnes soit 516 kg/hab/an).

Ce programme est évalué annuellement (cf. paragraphe 3.14).

## 2. MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC – CONTRATS D'EXPLOITATION

---

L'exécution du service public sur le territoire d'AgglopoLe Provence est réalisée soit en régie soit au travers de marchés publics selon les communes et les prestations.

### 2.1. Collectes en porte à porte

#### 2.1.1. Collecte des ordures ménagères et du tri sélectif en porte à porte

En 2015, la collecte des ordures ménagères est assurée sur le territoire par différents acteurs :

- L'entreprise COVED<sup>(\*)</sup> sur les communes de :
  - i. Aurons
  - ii. Eyguières
  - iii. La Barben
  - iv. Lamanon
  - v. Lançon-Provence
  - vi. Pélissanne
  - vii. Salon-de-Provence
- L'entreprise SILIM Environnement<sup>(\*)</sup> sur les communes de :
  - i. Berre l'Etang
  - ii. La Fare les Oliviers
  - iii. Rognac
  - iv. Velaux
- La régie communautaire sur les communes de :
  - i. Alleins
  - ii. Charleval
  - iii. Mallemort
  - iv. Saint-Chamas
  - v. Sénas
  - vi. Vernègues

85% de la population bénéficie de la collecte via des contrats de prestation de service. Le reste de la population basée au nord de l'Agglomération et à Saint-Chamas est collecté par la régie communautaire.

<sup>(\*)</sup>Les sociétés COVED et SILIM Environnement assurent les prestations de collectes des ordures ménagères, du tri sélectif en porte à porte et des encombrants dans le cadre de marchés qui ont débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour se terminer le 31 décembre 2015.

### 2.1.2. Fourniture des contenants de collecte, les « bacs »

La fourniture de bacs pour la collecte des déchets est assurée par la société CONTENUR dans le cadre d'un marché d'un an renouvelable 3 fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ce marché a été reconduit pour l'année 2015.

### 2.1.3. Maintenance des contenants de collecte

La maintenance des bacs roulants est assurée par un prestataire de service (CONTENUR) dans le cadre d'un marché d'un an renouvelable 2 fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce marché a été reconduit pour l'année 2015.

Les communes de Sénas, Alleins, Charleval, Mallemort et Vernègues collectées par la régie communautaire bénéficient quant à elles d'une maintenance des bacs assurée par la régie d'AgglopoLe Provence.

Bien que collectées dans le cadre d'un marché de prestations de services, les communes d'Aurons et de La Barben proches de l'antenne nord, bénéficient également d'une maintenance assurée par la régie communautaire.

Par ailleurs, le lavage et la désinfection des bacs collectifs sur le territoire d'AgglopoLe Provence ont été assurés par la société ANCO dans le cadre d'un marché d'un an renouvelable 2 fois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014. Ce marché a été reconduit pour l'année 2015.

## **2.2. Collectes sélectives des recyclables**

### 2.2.1. Fournitures maintenance et lavage des colonnes d'apport volontaire

La fourniture des colonnes a été assurée respectivement par les entreprises UTPM et CompoEco dans le cadre d'un marché.

Les opérations de maintenance des colonnes ont été assurées soit par la régie communautaire soit par l'entreprise TS COM dans le cadre d'un marché.

Le lavage des colonnes a été assuré par la société TS COM dans le cadre d'un marché.

### 2.2.2. Collecte et tri des Points d'Apport Volontaire (PAV)

La collecte des PAV et le tri des recyclables ainsi collectés sur le territoire sont effectués en prestations de service par l'entreprise DELTA RECYCLAGE dans le cadre de marchés qui ont débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour se terminer le 31 décembre 2015.

Le tri des matériaux collectés (hors verre) a été assuré sur le centre de tri d'Arles appartenant à l'entreprise DELTA RECYCLAGE.

Le verre a été acheminé vers l'usine de valorisation et de recyclage « O-I » implantée à Béziers.

### 2.2.3. Tri des déchets recyclables collectés en porte à porte

Le tri des recyclables (emballages légers, journaux/papiers/revues-magazines) collectés en porte à porte (PAP) a été assuré en 2015 par l'entreprise DELTA RECYCLAGE sur son centre de tri d'Arles dans le cadre d'un marché qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour se terminer le 31 décembre 2015.

#### 2.2.4. Collecte des cartons des commerçants (ZAC de La Gandonne, des Sardenas et centre-ville)

Cette collecte est assurée sur les communes de Salon-de-Provence et Lançon-Provence via un marché de prestations de services par l'entreprise COVED dans le cadre d'un marché qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour se terminer le 31 décembre 2015.

### **2.3. Collecte sélective des textiles**

Pour mémoire, au cours de l'été 2006, les déchèteries d'AgglopoLe Provence ont commencé à se voir équipées de conteneurs spécifiques pour la collecte des textiles et tout particulièrement de :

- vêtements
- chaussures
- linge de maison
- petite maroquinerie

En effet, auparavant ces déchets collectés par AgglopoLe Provence n'étaient pas valorisés. Seul le dépôt dans des associations permettait le recyclage et/ou le réemploi des vêtements.

La mise en place de ces colonnes s'est poursuivie dans les communes volontaires où les colonnes à textiles ont été juxtaposées aux autres colonnes de tri (environ 1 PAV sur 2 a été équipé).

Depuis juillet 2009, le Relais Provence fait bénéficier la Communauté d'Agglomération d'une prestation complète de mise à disposition de colonnes, de collecte, de tri et de valorisation à coût nul. Cette prestation est encadrée par une convention.

**A noter :** Le Relais Provence qui assure la collecte, le tri et la valorisation des textiles est une entité à but socio-économique ayant pour mission l'insertion par le travail de personnes en difficulté. (1 100 emplois en France).

### **2.4. Collectes sélectives au sein des services techniques des communes**

Les services techniques municipaux sont de gros producteurs de déchets. Il faut donc leur apporter des solutions pour valoriser un maximum ces déchets.

Dans ce contexte, la mise à disposition de caissons (1 caisson par flux de déchets) par AgglopoLe Provence permet d'assurer un meilleur tri à la source et donc une meilleure valorisation des déchets.

Les communes peuvent être équipées de caissons toute l'année ou à la demande selon les chantiers en œuvre sur leur territoire.

En 2015, les prestations de collecte et le traitement des déchets collectés par les services techniques sur les communes d'AgglopoLe Provence ont été assurés par la société SITA Sud dans le cadre d'un marché qui court du 1<sup>er</sup> janvier 2014 jusqu'au 31 décembre 2016.

## **2.5. Transfert des ordures ménagères et encombrants**

Les ordures ménagères et encombrants collectés en porte à porte sur les communes de Salon-de-Provence, Pélissanne, Lamanon, Eyguières, Aurons, La Barben et Saint-Chamas, ainsi que les déchets de nettoyage des rues par les Services Techniques de Salon-de-Provence transitent par un centre de transfert avant envoi, en semi-remorque de type FMA (Fond Mouvant Alternatif), au Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) de La Vautubière à la-Fare-les-Oliviers.

Les déchets recyclables issus des collectes sélectives en porte à porte sur les communes de Salon-de-Provence, Lançon-Provence, Pélissanne, Lamanon, Eyguières, Aurons, La Barben, Saint-Chamas, Rognac, Velaux et La Fare les Oliviers sont dirigés vers un centre de tri implanté à Arles via un centre de transfert.

Ce centre de transfert situé quartier des Milanis à Salon-de-Provence est propriété d'Agglopoie Provence.

De façon analogue, les déchets collectés sur les communes d'Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas et Vernègues, transitent par un centre de transfert implanté sur la commune de Mallemort. Les déchets résiduels (ordures ménagères) sont acheminés par des semi-remorques vers le CSDND de La Vautubière à La Fare les Oliviers.

Les déchets recyclables issus des collectes sélectives en porte à porte sont dirigés vers un centre de tri implanté à Arles via ce centre de transfert.

Le marché concernant l'exploitation de ces deux sites est attribué à la société SITA MEDITERRANEE pour une durée de 5 ans depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 soit jusqu'au 31 décembre 2016.

## **2.6. Traitement des ordures ménagères et encombrants**

L'intégralité des déchets résiduels (ordures ménagères et encombrants) collectés sur le territoire d'Agglopoie Provence a été traitée par enfouissement dans le CSDND de La Vautubière à La Fare-les-Oliviers (site propriété d'Agglopoie Provence et exploité via une Délégation de Service Public d'une durée de 16,5 ans, depuis le 2 mai 2006).

## **2.7. Traitement des déchets inertes**

Le traitement des déchets inertes (gravats) s'est effectué dans des centres de traitement agréés via des marchés de prestations courant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Ainsi, en 2015, les déchets inertes collectés soit en déchèteries soit auprès des services techniques communaux ont été pris en charge par les entreprises suivantes :

Lot 1 – déchets inertes des déchèteries de Salon-de-Provence, Lamanon et Pélissanne, ainsi que les services techniques de Salon-de-Provence, Lançon-Provence, Lamanon, La Barben, Pélissanne et Aurons : entreprise SITA.

Lot 2 – déchets inertes des déchèteries de Rognac, La Fare les Oliviers et Saint Chamas, ainsi que les services techniques de Saint-Chamas, Berre l'Etang, Rognac, Velaux et La Fare les Oliviers : entreprise ORTEC.

Lot 3 – déchets inertes de la déchèterie de Mallemort et les services techniques d'Eyguières, Sénas, Alleins, Mallemort, Charleval et Vernègues : entreprise DURANCE GRANULATS.

## **2.8. Gestion des déchèteries**

La Communauté d'Agglomération dispose de 7 déchèteries réparties sur le territoire implantées sur les communes de Mallemort, Lamanon, Pélissanne, Salon-de-Provence, Saint-Chamas, La Fare les Oliviers et Rognac.

Le mode de gestion des 7 déchèteries est homogène.

Le gardiennage des sites ainsi que la logistique des déchèteries (rotations des caissons et transport vers les différents lieux de traitement) sont assurés par des contrats de prestations de services confiés à deux entreprises au travers de deux marchés distincts qui ont débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour se terminer le 31 décembre 2015 :

- ONYX MEDITERRANEE pour les déchèteries de Mallemort, Lamanon, Pélissanne, et Salon-de-Provence,
- Un groupement SMA Propreté - SMA Environnement – QUEYRAS Environnement pour les déchèteries de Saint-Chamas, La Fare les Oliviers et Rognac.

## **3. LES INFORMATIONS TECHNIQUES**

---

### **3.1. Collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte**

#### **3.1.1. Contenants**

##### *Rappel*

Avant la prise en charge de la compétence de collecte des déchets par AgglopoLe Provence, le dispositif de pré-collecte (les contenants à ordures ménagères) était très hétérogène, résultat des diverses habitudes existantes sur les communes avant la création d'AgglopoLe Provence :

- bacs individuels
- bacs collectifs
- sacs

L'homogénéisation de ces pratiques était donc nécessaire afin d'optimiser le service rendu. Cela a consisté entre 2006 et 2009 à mettre à disposition des habitations pavillonnaires des bacs individuels.

Parallèlement à la mise à disposition des bacs individuels, les fréquences de collecte de ces zones ont été homogénéisées à 3 fois par semaine.

Les bacs individuels ne doivent en aucun cas rester dans la rue en permanence, ils doivent être rentrés le plus tôt possible après la collecte.

#### Lavage et désinfection des bacs collectifs

Les bacs roulants collectifs sont nettoyés et désinfectés 3 fois par an par un prestataire de service lié contractuellement à AgglopoLe Provence.

#### 3.1.2. Collectes d'encombrants sur rendez-vous téléphonique

Les communes d'Aurons, La Barben, Eyguières, Lamanon, Lançon-Provence, Pélissanne et Salon-de-Provence ont bénéficié en 2015 d'une collecte des encombrants en porte à porte sur rendez-vous téléphonique assurée par l'entreprise COVED.

Les communes de Berre l'Etang, La Fare les Oliviers, Rognac et Velaux ont bénéficié d'un service analogue assuré par l'entreprise SILIM Environnement.

Cette collecte a pour but de desservir les personnes souhaitant se débarrasser d'objets encombrants **et ne pouvant se rendre en déchèterie**.

#### 3.1.3. Collectes des cartons en centre-ville de Salon-de-Provence

Les cartons sont des matériaux aisément valorisables. Une collecte spécifique des cartons pour les commerçants du centre-ville de Salon-de-Provence est assurée par la société COVED.

Cette collecte a lieu 2 fois par semaine le mercredi et le vendredi. Les cartons doivent être sortis pliés dehors peu avant la collecte sans aucun autre déchet. Ils sont ensuite collectés puis dirigés vers un centre de tri où ils sont mis en balle avant de rejoindre les filières de valorisation.

### **3.2. Collecte en points d'apport volontaire et tri sélectif**

#### 3.2.1. Le maillage du territoire

L'Apport Volontaire est le dispositif de collecte des emballages recyclables sur la Communauté d'Agglomération. Un point d'apport volontaire « type » est composé de 3 colonnes :

- Une colonne pour le tri du verre
- Une colonne pour le tri du papier
- Une colonne pour le tri des emballages (cartonnettes, bouteilles plastiques, bombes aérosols, briques alimentaires, boîtes de conserve etc.).

### 3.2.2. Fréquences des collectes

La collecte des colonnes d'apport volontaire a lieu lorsqu'elles sont presque pleines. Ces fréquences peuvent donc être très variables d'un point à l'autre. Les ordres d'idée concernant les fréquences de collecte sont donnés ci-dessous :

- VERRE : 1 semaine sur 2
- JOURNAUX REVUES MAGAZINES : 1 semaine sur 2
- EMBALLAGES : 1 ou 2 fois par semaine

### 3.2.3. Le tri des recyclables

Les flux « Papiers » et « Emballages » ont été envoyés vers le centre de tri de l'entreprise DELTA RECYCLAGE implanté à Arles (13) pour y être triés.

Le flux « Verre » a été acheminé vers une unité de valorisation par recyclage implantée à Béziers (34).

### 3.2.4. Les filières de reprise

A la sortie du centre de tri, les déchets ont tous été séparés selon leur matériau constitutif. Pour optimiser les transports, ces déchets sont compactés par des presses sous forme de balles.

Afin de valoriser ces matériaux ainsi séparés, ils sont envoyés vers des filières de valorisation qui permettront de donner « une seconde vie » aux déchets :

<i>Matériaux</i>	<i>Filière de valorisation</i>
Acier	Arcelor Mittal
Aluminium	Regeal Affimet puis Delta Recyclage
Cartons	Delta Recyclage
Briques alimentaires	Stora Enso
Flacons plastiques	Valorplast puis Delta Recyclage
Verre	OI Manufacturing
Papiers	Delta Recyclage

## 3.3. Collecte sélective en porte à porte

### 3.3.1. Le maillage du territoire

A fin 2015, la collecte sélective en porte à porte sur l'habitat pavillonnaire concerne 16 communes :

- Alleins, Charleval, Mallemort, Sénas, Saint-Chamas et Vernègues où cette collecte sélective en porte à porte est assurée par la régie communautaire.
- Aurons, La Barben, Eyguières, Pélissanne, Salon-de-Provence, Lamanon, Lançon-Provence où cette collecte sélective en porte à porte a été assurée par l'entreprise COVED

- La Fare les Oliviers, Rognac et Velaux où cette collecte sélective en porte à porte a été assurée par l'entreprise SILIM Environnement.

### 3.3.2. Fréquence de collecte

La collecte sélective en porte à porte est assurée une fois par semaine dans les secteurs concernés.

### 3.3.3. Tri des recyclables

Le tri des recyclables (emballages légers, papiers) collectés en porte à porte (PAP) a été assuré en 2015 par l'entreprise DELTA RECYCLAGE sur son centre de tri d'Arles.

## **3.4. Collecte du textile en apport volontaire**

### 3.4.1. Maillage du territoire

La collecte des textiles se fait également sur le principe de l'apport volontaire, dans des colonnes prévues à cet effet et réparties sur le territoire.

86 colonnes sont à ce jour implantées sur le territoire. La plupart de ces colonnes sont disposées au voisinage des points d'apport volontaire prévus pour les autres matériaux (voir plus haut).

### 3.4.2. Fréquences de collectes et tonnages

Afin d'éviter le vandalisme sur ces colonnes, les collectes ont lieu a minima une fois par semaine.

### 3.4.3. Devenir des textiles

Les textiles ainsi collectés sont réemployés pour 40 % d'entre eux :

- Revente : les vêtements d'excellente qualité sont revendus dans les 50 boutiques estampillées DING FRING, en France.
- Export : 30% sont exportés vers les pays en voie de développement

Les 60 % restant de trop mauvaise qualité pour être réemployés sont transformés :

- en chiffons d'essuyage par les employés du Relais.
- les textiles inutilisables en friperie et en essuyage sont effilochés pour en récupérer la matière première (laine par exemple).
- ils peuvent aussi servir à fabriquer des matériaux d'isolation

### 3.5. Traitement des déchets

#### 3.5.1. Transport et transfert des déchets

Une fois les déchets collectés chez les usagers par les Benches à Ordures Ménagères (BOM), ceux-ci peuvent être dirigés vers :

- Soit un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) : exutoire final des déchets. Il s'agit d'une installation destinée à stocker des déchets dits ultimes car ne pouvant pas faire l'objet d'une valorisation.
- Soit un Centre de Transfert (CT) qui est une installation permettant de réaliser une rupture de charge et de transporter les déchets sur de grandes distances dans de bonnes conditions économiques. Les ordures ménagères provenant des camions de collecte sont transbordées dans des véhicules de grande capacité (22-23 tonnes transportées) qui évacuent les déchets vers le centre de traitement. Les déchets ne sont pas stockés sur le site mais évacués tous les jours.

#### 3.5.2. L'enfouissement des déchets non valorisables

L'ensemble des déchets non valorisables collectés par la Communauté d'Agglomération est enfoui dans un Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux (CSDND) ayant reçu une autorisation des services préfectoraux. Les déchets non valorisables qui sont enfouis sont :

- Les ordures ménagères résiduelles
- Les encombrants de déchèteries
- Les déchets collectés par les services techniques des communes (encombrants et balayures)

Ce site est le Centre Communautaire de Stockage des Déchets Non Dangereux de La Vautubière.

Ce CSDND est situé sur la commune de La Fare les Oliviers.

#### **Les aspects réglementaires**

Le CSDND de La Vautubière est une installation classée, sous les rubriques 2760-2, 2910-B et 3540, autorisée à recevoir des ordures ménagères, des encombrants et des Déchets Industriels Banals (DIB).

Les règles d'exploitation et les contraintes réglementaires en termes de protection de l'environnement sont celles de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997, complété par des arrêtés préfectoraux spécifiques au site.

#### **L'usage du site**

Le CSDND est utilisé par :

- AgglopoLe Provence pour l'élimination d'une partie des déchets ménagers dont il a la charge
- DIB des entreprises proches
- Autres collectivités

La fin prévisionnelle d'exploitation est située à la fin de l'année 2022.

### 3.6. Les déchèteries

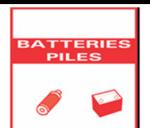
#### 3.6.1. Conditions d'exploitation

Le tableau ci-après expose de façon sommaire les conditions d'exploitation des déchèteries.

	Population desservie en 2015	Nombre d'emplacements à quai	Nombre d'heures d'ouverture dans l'année	Nombre de flux (hors gravats, DEEE et DMS)	Acceptation des Déchets Diffus Spécifique (DDS)	Acceptation des Déchets d'Equipements, Electriques et Electroniques (DEEE)	Accès des professionnels	Tarification des droits d'entrée
Les Fumades à Mallemort	12 894	6	2 380	5	Oui	Oui	Oui, mais limité à 2m <sup>3</sup> / jour du lundi au vendredi	Non
Déchèterie de Pélissanne	11 159	8	2 380	5	Oui	Oui		Non
Les Milanis à Salon	53 104	8	2 540	5	Oui	Oui		Non
Déchèterie de Lamanon	15 532	6	2 380	5	Oui	Oui		Non
Déchèterie de St Chamas	8 013	6	2 380	5	Oui	Oui		Non
La Vautubière à la Fare les Oliviers	20 117(*)	7	2 380	5	Oui	Oui		Non
Les Fouitades à Rognac	25 923	6	2 380	5	Oui	Oui		Non

(\*) dont population de Coudoux 3 524 habitants.

### 3.6.2. Exutoires des déchets collectés en déchèteries

	<p>Déchets Verts <i>Valorisation organique</i></p>	<p>Plateformes de compostage de Sede à Tarascon (13), de Valsud à Septèmes les Vallons (13) et de Biotechna à Ensues la Redonne (13), centre de traitement biologique d'Ortec à Lançon de Provence (13)</p>
	<p>Ferrailles <i>Valorisation matière</i></p>	<p>Profermet à Rognac (13), GDE à Marseille (13)</p>
	<p>Cartons <i>Valorisation matière</i></p>	<p>Centre de tri SILIM Environnement à Marignane (13), Centre de tri Vieux Papiers ONYX MEDITERRANEE à Vitrolles (13)</p>
	<p>Bois <i>Valorisation matière</i></p>	<p>Dalorec à Rognac (13), Valecobois à Vitrolles (13)</p>
	<p>Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)</p>	<p>Triade à Rousset (13), Derichebourg à Marignane (13)</p>
	<p>Encombrants non valorisables <i>Enfouissement</i></p>	<p>CSDND SMA Vautubière à La Fare les Oliviers</p>
	<p>Déchets Diffus Spécifique <i>Régénération, Incinération</i></p>	<p>SOLAMAT via SPUR à Rognac (13) VALORTEC à Rognac (13)</p>
	<p>Gravats <i>Réemploi en carrière</i></p>	<p>Carrière Durance Granulats pour comblement de carrière Dépôt d'inertes ORTEC pour comblement de carrière Centre de tri Provence Valorisations pour comblement de carrière</p>
<p><b>PNEUS</b></p>	<p>Pneumatiques <i>Valorisation énergétique ou matières</i></p>	<p>Collecteur agréé France Recyclage Pneumatiques →(SEVIA 13)</p>
	<p>Huiles minérales <i>Régénération (3 litres d'huile usagée pour 1 litre d'huile régénérée)</i></p>	<p>Récupérateurs agréés : SRRHU (13), VALORTEC (13)</p>
	<p>Batteries et piles <i>Valorisation matière</i></p>	<p>SRI à Marignane (13), COREPILE</p>

### 3.6.3. Taux de valorisation et fréquentation des déchèteries

Le taux de valorisation est calculé pour chaque déchèterie.

Il s'agit de faire le rapport entre les déchets qui seront valorisés (ceux qui ont une seconde vie après le dépôt en déchèterie) du total des déchets.

$$\% \text{ valorisation} = \frac{\text{Tonnages des déchets collectés en déchèterie en vue d'être valorisés}}{\text{Tonnages totaux reçus en déchèteries}}$$

Dans ce calcul, on ne prend pas en compte les gravats.

En effet l'intégration de ces derniers fausserait le calcul car ils représentent un poids important au regard des autres déchets.

Il est à noter toutefois que les gravats sont valorisés puisqu'une fois récupérés en déchèteries, ils peuvent servir au recouvrement des déchets dans les centres de stockage ou comme matériau de comblement dans d'anciennes carrières ou comme matériau de réutilisation (travaux voiries) après tri, broyage et concassage.

<i>Déchèteries</i>	<i>Taux de Valorisation 2014</i>	<i>Taux de Valorisation 2015</i>
Déchèterie de La Vautubière à La Fare les Oliviers	<b>69,96 %</b>	<b>70,98%</b>
Déchèterie de Lamanon	<b>69,00 %</b>	<b>69,55 %</b>
Déchèterie de Mallemort	<b>72,37 %</b>	<b>73,99 %</b>
Déchèterie de Péliganne	<b>75,99 %</b>	<b>77,10%</b>
Déchèterie de Rognac	<b>69,08 %</b>	<b>69,04 %</b>
Déchèterie de Saint Chamas	<b>71,37 %</b>	<b>71,52 %</b>
Déchèterie de Salon de Provence	<b>70,65 %</b>	<b>71,02%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>71, 20 %</b>	<b>71, 89 %</b>

Une forte mobilisation des gardiens des déchèteries pour une meilleure sensibilisation des usagers au tri de leurs déchets permet de maintenir un taux global de valorisation élevé.

**De plus il est à noter que le taux de valorisation des déchets accueillis en déchèteries a progressé de plus de 18 % entre 2008 et 2015 passant de 60 à près de 72 %.**

Cette progression du taux de valorisation correspond à la valorisation de **15 900 tonnes supplémentaires** qui ont été « détournées » de la mise en décharge **vers des filières de recyclage.**

Cela représente l'équivalent d'un peu moins de deux années de production de déchets encombrants sur les déchèteries d'AgglopoLe Provence.

### 3.6.4. Distribution de compost gratuit sur les déchèteries

Le compost délivré gratuitement est produit à partir des déchets verts collectés dans les déchèteries d'AgglopoLe Provence. Ainsi, les usagers peuvent mettre en évidence que le tri en déchèterie est utile puisque les déchets verts sont valorisés en un nouveau produit réutilisable comme amendement organique.

Pour bénéficier du compost gratuit, les conditions sont les suivantes :

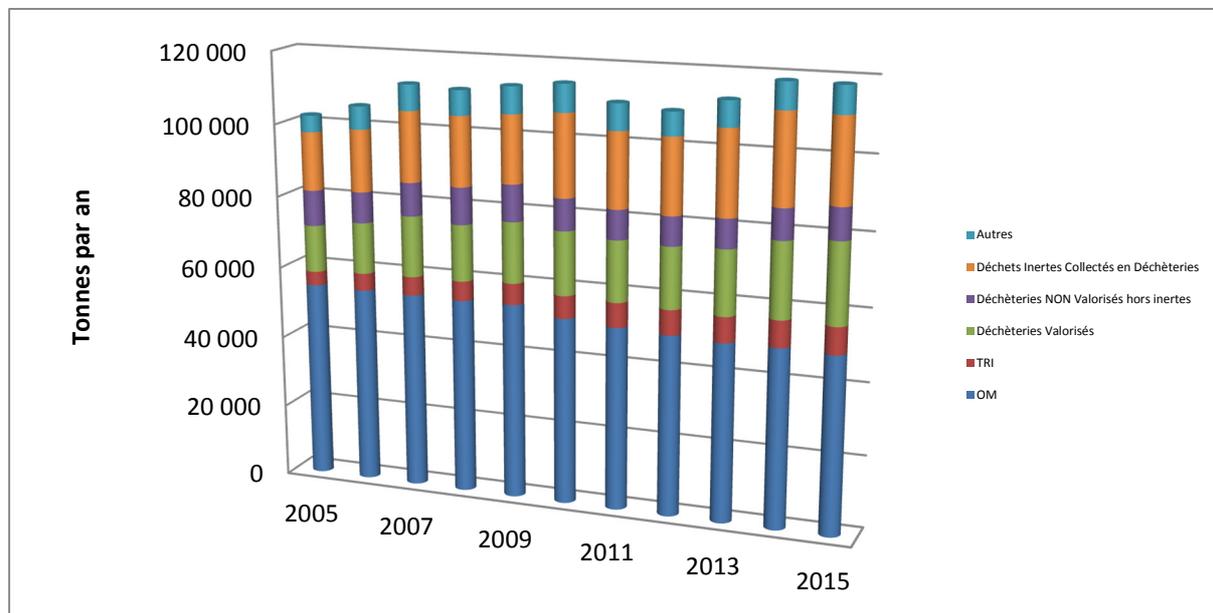
- Déposer des déchets verts en déchèterie.
- Retrait du compost du lundi au vendredi matin.
- Quantité retirée jusqu'à 50 litres par personne et par semaine.
- Prendre un contenant pour transporter le compost.

<b>Quantités distribuées aux usagers</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>TOTAL</b>	190 tonnes	288 tonnes	288 tonnes	372 tonnes	285 tonnes

La quantité de compost distribuée a nettement progressé depuis 2011.

## LES TONNAGES

### 3.7. Répartition des tonnages



L'histogramme ci-dessus fait le point sur les évolutions de tonnages depuis 2005 :

- « OM » correspond aux ordures produites par les ménages
- « Tri » prend en compte la collecte sélective des recyclables en apport volontaire en porte à porte ainsi que la collecte des textiles en apport volontaire
- « Déchèteries » comprend tous les déchets collectés en déchèteries
- « Autres » correspond à des déchets déjà pris en charge par AgglopoLe Provence l'an passé mais qui n'apparaissent pas clairement dans le rapport (déchets issus des services techniques, collectes ponctuelles etc.)

Le tableau ci-dessous illustre les évolutions en % de tonnages collectés entre 2014 et 2015 d'une part et plus globalement entre 2005 et 2015.

Evolutions	OM	TRI	Déchèteries	Autres
2014-2015	-0,8%	1,2%	0%	2,3%
2005-2015	-10%	93%	38%	64%

La baisse de la production d'ordures ménagères connue entre 2011 et 2013 continue en 2015 (malgré un léger sursaut en 2014). Globalement la baisse reste notable depuis 2005 (- 10 %).

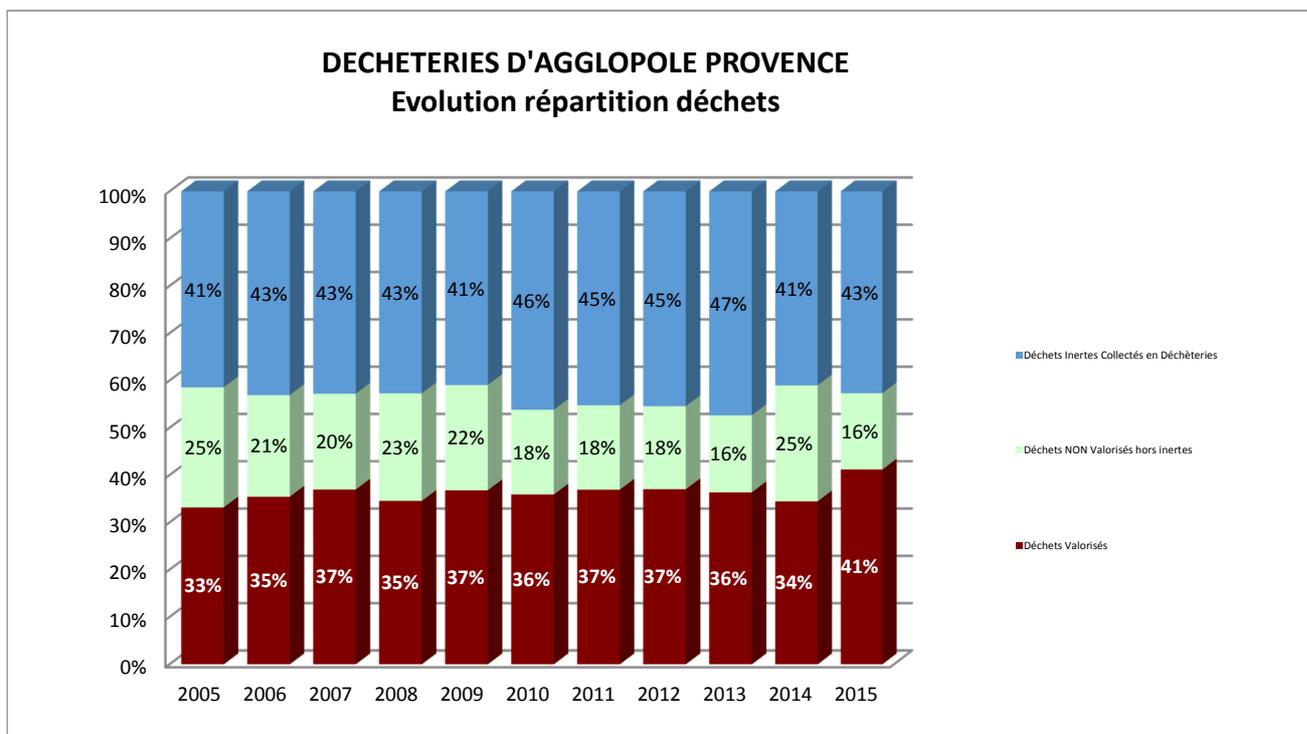
Cette baisse peut s'expliquer d'une part par l'intensification de la mise en place du tri sélectif en porte à porte et d'autre part par une prise de conscience croissante des gestes de consommation permettant la réduction des déchets à la source.

Si la quantité d'ordures ménagères diminue globalement, celle des déchets valorisables (Tri) augmente.

Par ailleurs, les quantités apportées en déchèteries stagnent en 2015. L'augmentation des apports en déchèteries reste importante depuis 2005 (+38%).

La quantité de déchets « autres » dépend de l'activité des services techniques d'une année sur l'autre.

Le graphique ci-dessous illustre la part valorisable par rapport à la part non valorisable (hors inertes) en déchèteries. Il apparaît que la quantité de déchets valorisables est plus importante que la quantité de non valorisables.

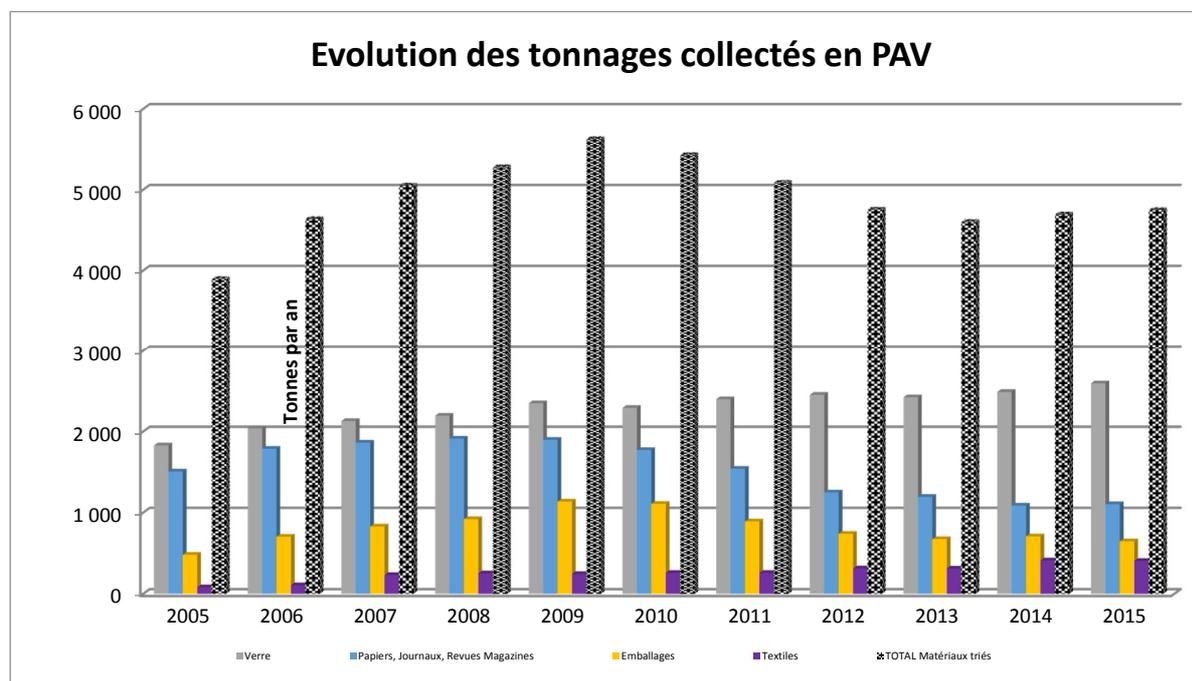


### 3.8. Tonnages d'ordures ménagères et de recyclables secs collectés auprès des ménages

Ordures ménagères collectées en 2006	54 400 tonnes
Ordures ménagères collectées en 2007	54 321 tonnes
Ordures ménagères collectées en 2008	54 128 tonnes
Ordures ménagères collectées en 2009	54 390 tonnes
Ordures ménagères collectées en 2010	51 930 tonnes
Ordures ménagères collectées en 2011	50 869 tonnes
Ordures ménagères collectées en 2012	50 191 tonnes
Ordures ménagères collectées en 2013	49 571 tonnes
Ordures ménagères collectées en 2014	49 736 tonnes
<b>Ordures ménagères collectées en 2015</b>	<b>49 328 tonnes</b>
Recyclables collectés en 2006	4 803 tonnes
Recyclables collectés en 2007	5 211 tonnes
Recyclables collectés en 2008	5 449 tonnes
Recyclables collectés en 2009	5 905 tonnes
Recyclables collectés en 2010	6 279 tonnes
Recyclables collectés en 2011	6 820 tonnes
Recyclables collectés en 2012	6 957 tonnes
Recyclables collectés en 2013	7 098 tonnes
Recyclables collectés en 2014	7 416 tonnes
<b>Recyclables collectés en 2015</b>	<b>7 503 tonnes</b>

Le graphique ci-dessous illustre le succès de la collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV) de 2005 à 2015.

De 2010 à 2013, la quantité de recyclables collectés en PAV a sensiblement reculé. Ceci s'explique par l'impact du déploiement actif du tri sélectif en porte à porte sur le territoire. Cependant, depuis 2014, la collecte en PAV est repartie à la hausse, notamment grâce à la collecte du verre.



### 3.9. Tonnages collecte sélective des recyclables – performances

Sur le territoire d'AgglopoLe Provence, la collecte sélective a été définitivement mise en place à partir de septembre 2005. Les données exposées ci-après reprennent l'intégralité des tonnages de recyclables collectés sur l'année 2015 auprès des ménages.

Commune	en tonnes					en kg/an/hab.			
	PâP (JRM+ Emballages)	Verre AV	JRM AV	Emballages AV	Tex tiles Av	Verre	JRM	Emballages	Tex tiles
ALLEINS	68	47	17	8	8	19	19	18	3,1
AURONS	22	22	6	3	1	39	29	28	2,5
BERRE L'ETANG	0	94	100	50	14	7	7	4	1,0
CHARLEVAL	70	49	29	11	9	19	24	19	3,5
EYGUIERES	146	140	62	33	18	21	19	17	2,7
LA BARBEN	38	26	5	3	3	35	30	33	4,3
LA FARE LES OLIVIERS	244	178	64	34	40	23	22	22	5,1
LAMANON	89	66	27	7	13	34	35	29	6,7
LANCON PROVENCE	210	152	39	37	30	18	15	18	3,5
MALLEMORT	172	250	75	51	29	40	24	23	4,6
PELISSANNE	240	224	99	47	42	23	21	18	4,3
ROGNAC	260	209	112	53	46	18	19	17	3,8
SAINT CHAMAS	146	169	69	50	23	21	17	16	2,9
SALON DE PROVENCE	518	631	297	200	76	14	12	11	1,7
SENAS	127	130	45	32	15	19	15	15	0,0
VELAUX	363	180	44	23	34	20	23	25	3,9
VERNEGUES	42	27	12	3	4	18	20	17	2,5
<b>TOTAL</b>	<b>2 755</b>	<b>2 594</b>	<b>1 103</b>	<b>646</b>	<b>405</b>	<b>18,1</b>	<b>16,4</b>	<b>15,1</b>	<b>2,8</b>
<b>Moyennes départementales (source Eco-Emballages) 2012</b>						<b>13,8</b>	<b>n.c.</b>	<b>8,4</b>	
<b>Moyennes régionales (source Eco-Emballages) 2012</b>						<b>20,8</b>	<b>n.c.</b>	<b>10,8</b>	
<b>Moyennes nationales (source Eco-Emballages) 2012</b>						<b>30,3</b>	<b>20,0</b>	<b>15,7</b>	

Concernant la collecte des emballages légers recyclables, les performances atteintes par le territoire sont nettement supérieures aux moyennes départementales et régionales et légèrement inférieures à la moyenne nationale.

La poursuite de la mise en place progressive de la collecte sélective en porte à porte des emballages et papiers/journaux-magazines devrait permettre d'atteindre voire de dépasser la moyenne nationale de collecte.

Concernant la collecte du verre et du papier, les performances du territoire restent nettement inférieures aux moyennes nationales (et régionales pour le verre). Cependant, il est à noter que sur ces deux flux les quantités collectées sont en augmentation (+4,3% pour le verre et +4% pour le papier tout dispositif confondu). La collecte augmente donc pour la deuxième année consécutive.

### 3.10. Tonnages pris en charge par la Communauté d'Agglomération

Tonnages	DECHETS NON PRIS EN CHARGE EN DECHETERIE											DECHETS RECYCLABLES COLLECTES EN APPORT VOLONTAIRE OU PORTE					DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE ET REPARTIS PAR COMMUNE SELON LES PRISES EN CHARGE FINANCIERES											TOTAL 2015
	Ordures Ménagères	Encombrants collectés en PAP	Encombrants et Balayures pris en charge par les Services	D3E collectés en PàP	déchets verts des Services Techniques	Gravats des Services Techniques	Bois des Services Techniques	Ferrailles des Services techniques	Cartons/Papiers des services techniques	D3E collectés par les ST	Cartons et Plastiques des ZAC + Commerçants	CS en PAP (JRM + emb.)	Verre en AV	JRM en AV	Emballages en AV	Textiles en AV	Végétaux	Ferrailles	Cartons	Bois	DEEE	Encombrants	DMS	Déchets inertes	Huiles	Pneus	Piles et Batteries	
ALLEINS	754		26		8							68	47	17	8	7,8	444	43	21	115	26	219	7	555	0	2	0,1	2 368
AURONS	207	4		0,3								22	22	6	3	1,4	118	13	6	33	7	50	1	121	0	0	0,0	615
BERRE L'ETANG	5 647		629		419		160	68	16				94	100	50	13,7	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,3	7 198
CHARLEVAL	781		26									70	49	29	11	9,0	459	45	22	119	27	227	7	574	0,1	2	0,1	2 459
EYGUIERES	2 480	47	86	3,1	818							146	140	62	33	18,1	443	101	61	275	45	385	15	883	0,4	10	0,4	6 052
LA BARBEN	276	3		0,2								38	26	5	3	3,2	127	14	7	35	7	54	2	130	0,0	0	0,0	730
LA FARE LES OLIVIERS	2 564	34				53						244	178	64	34	39,6	634	48	30	216	47	379	11	1 120	0,2	8	0,4	5 705
LAMANON	680	3	37	0,2								89	66	27	7	13,0	141	32	19	87	14	123	5	281	0,1	3	0,1	1 628
LANCON PROVENCE	2 983	71	20	4,7	109	131	25	4				210	152	39	37	30,1	591	69	33	205	22	367	6	1 122	0,1	5	0,2	6 235
MALLEMORT	1 915		117		55			2				172	250	75	51	29,0	1 128	110	54	293	67	557	18	1 409	0,1	4	0,3	6 308
PELISSANNE	3 623	51	159	3,4	54							240	224	99	47	42,3	1 970	219	107	545	113	844	24	2 023	0,5	6	0,3	10 396
ROGNAC	4 364	97	456		211			22	6			260	209	112	53	45,5	2 035	137	78	967	141	1 443	32	3 826	1,2	10	1,1	14 510
SAINT CHAMAS	2 259	0	337		346							146	169	69	50	22,8	1 327	83	65	379	29	738	13	2 202	0,4	6	0,2	8 242
SALON DE PROVENCE	16 081	391	669	25,7	264	67	6	6	19		114	518	631	297	200	76,3	3 321	389	188	1 154	123	2 061	32	6 302	0,7	25	1,4	32 962
SENAS	1 738	0	195		270	171	40	27	7			127	130	45	32	15,4	423	97	58	262	43	368	14	843	0,3	9	0,4	4 913
VELAUX	2 506	91	183		218			3				363	180	44	23	34,4	759	57	36	259	57	454	13	1 343	0,3	10	0,5	6 636
VERNEGUES	469											42	27	12	3	3,8	276	27	13	72	16	137	4	345	0,0	3	0,1	1 451
<b>TOTAL 2015</b>	<b>49 328</b>	<b>793</b>	<b>2 940</b>	<b>37</b>	<b>2 772</b>	<b>423</b>	<b>231</b>	<b>133</b>	<b>47</b>	<b>0</b>	<b>114</b>	<b>2 755</b>	<b>2 594</b>	<b>1 103</b>	<b>646</b>	<b>405</b>	<b>14 195</b>	<b>1 486</b>	<b>798</b>	<b>5 017</b>	<b>785</b>	<b>8 407</b>	<b>205</b>	<b>23 078</b>	<b>5</b>	<b>103</b>	<b>6</b>	<b>118 408</b>

### 3.11. Tonnages traités exprimés en kg/hab./an

en kg/an/hab.	DECHETS NON PRIS EN CHARGE EN DECHETERIE											DECHETS RECYCLABLES COLLECTES					DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE ET REPARTIS PAR COMMUNE SELON LES										TOTAL 2015
	Ordures Ménagères	Encombrants collectés en PAP	Encombrants et Balayures pris en charge par les Services Techniques	D3E collectés en PaP	déchets verts des Services Techniques	Gravats des Services Techniques	Bois des Services Techniques	Ferrailles des Services techniques	Cartons des services techniques		Cartons et Plastiques des ZAC + Commerçants	CS en PAP (JRM + emb.)	Verre en AV	JRM en AV	Emballages en AV	Textiles en AV	Végétaux	Ferrailles	Cartons	Bois	DEEE	Encombrants	DMS	Déchets inertes	Huiles	Pneus	
ALLEINS	304		10		3						27	19	7	3	3,1	178	17	8	46	11	88	3	222	0	1	0	952
AURONS	378	7									40	39	11	6	2,5	214	24	12	59	12	92	3	220	0	0	0	1 119
BERRE L'ETANG	403		45		30		11	5	1			7	7	4	1,0	0	0	0	0	0	0		0	0	0	0	513
CHARLEVAL	304		10								27	19	11	4	3,5	178	17	8	46	11	88	3	222	0	1	0	954
EYGUIERES	361	7	13		119						21	20	9	5	2,6	65	15	9	40	7	56	2	129	0	1	0	882
LA BARBEN	351	3									49	33	6	4	4,1	161	18	9	45	9	69	2	165	0	0	0	929
LA FARE LES OLIVIERS	316	4				7					30	22	8	4	4,9	78	6	4	27	6	47	1	138	0	1	0	703
LAMANON	337	2	18								44	33	13	3	6,4	70	16	10	43	7	61	2	139	0	1	0	807
LANCON PROVENCE	339	8	2		12	15	3	0			24	17	4	4	3,4	67	8	4	23	2	42	1	127	0	1	0	708
MALLEMORT	304		19		9			0			27	40	12	8	4,7	182	18	9	47	11	90	3	228	0	1	0	1 014
PELISSANNE	362	5	16		5						24	22	10	5	4,2	197	22	11	55	11	84	2	202	0	1	0	1 039
ROGNAC	370	8	39		18			2	1		22	18	9	5	3,9	172	12	7	82	12	122	3	324	0	1	0	1 228
SAINT CHAMAS	274	0	41		42						18	21	8	6	2,8	161	10	8	46	4	90	2	267	0	1	0	1 001
SALON DE PROVENCE	358	9	15	0,57	6	1	0	0	0	14	12	14	7	4	1,7	74	9	4	26	3	46	1	140	0	1	0	746
SENAS	249	0	28		39	25	6	4	1		18	19	6	5		61	14	8	38	6	53	2	121	0	1	0	702
VELAUX	275	10	20		24			0			40	20	5	3	3,8	83	6	4	28	6	50	1	147	0	1	0	728
VERNEGUES	304										27	17	7	2	2,4	172	17	8	45	10	85	3	215	0	2	0	917
<b>TOTAL</b>	<b>340</b>	<b>5,5</b>	<b>20</b>	<b>0,26</b>	<b>19</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>19,0</b>	<b>17,9</b>	<b>7,6</b>	<b>4,5</b>	<b>2,8</b>	<b>98</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>35</b>	<b>5</b>	<b>58</b>	<b>1</b>	<b>159</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>816</b>

### 3.12. Taux de valorisation

Le taux de valorisation est calculé en excluant les gravats et inertes, ainsi que l'ensemble des déchets ménagers spéciaux (DMS). Il s'agit de faire le rapport entre les déchets qui sont valorisés (ceux qui ont une seconde vie) de ceux qui ne le sont pas.

Le taux de valorisation ainsi défini s'établit à environ 35 % en 2015 contre près de 34 % en 2014. Le taux de valorisation global des déchets pris en charge par AgglopoLe Provence a très sensiblement progressé depuis 2004 (+ 67 %).

	<b>Taux de Valorisation</b>
2004	21%
2005	23%
2006	23%
2007	24%
2008	25%
2009	27%
2010	29%
2011	30%
2012	30%
2013	31,5 %
2014	33,9 %
<b>2015</b>	<b>35%</b>

Cette tendance s'explique par :

- Le maintien d'une communication accrue (plaquettes informatives, stands dans les supermarchés ou les manifestations, sensibilisation dans les écoles, etc.) organisée par AgglopoLe Provence sur le tri en déchèterie et en Point d'Apport Volontaire (papiers/journaux, verre et emballages), sur la surconsommation, sur les gestes éco citoyens, etc.
- le succès des déchèteries
- un taux de valorisation dans les déchèteries qui évolue favorablement
- le déploiement de la collecte sélective en porte à porte
- et globalement par une prise de conscience des citoyens en matière de protection de l'environnement.

### **3.13. Objectifs fixés par le Plan Départemental d'Élimination des Déchets des Bouches du Rhône**

Le Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux 2014-2026 des Bouches du Rhône (ci-après dénommé « Le Plan ») a été approuvé le 19 décembre 2014.

Le Plan prend en compte différents types de déchets :

- Les déchets quotidiens des ménages (dit « de routine ») qui regroupe les Ordures Ménagères Résiduelles et les déchets issus des collectes sélectives en porte à porte ou en point d'apport volontaire
- Les déchets collectés en déchèteries
- Les déchets des professionnels

Il fixe des objectifs à atteindre par les collectivités compétentes en matière de collecte et de traitement des déchets, avec 2010 pour année de référence. Ces objectifs sont :

- Une diminution de 8% à l'horizon 2020 et de 10% à l'horizon 2026 de production de déchets quotidien des ménages couplée à une augmentation de 20% d'ici 2020 et de 40% d'ici 2026 de la collecte sélective (tout dispositif confondu),
- Une augmentation du taux de valorisation des encombrants collectés en déchèteries à 70% (2020) et 80% (2026) et des gravats à 90%,
- Une diminution des quantités de déchets des professionnels stockés ou incinérés de 25% d'ici 2020 et 30% d'ici 2026.

Globalement, les objectifs sont :

- Une augmentation globale du taux de recyclage des déchets ménagers et assimilés à 45% en 2020 et 50% en 2026,
- Une diminution des quantités stockées ou incinérées de 17% à l'horizon 2020 et 23% à l'horizon 2026.

Le tableau ci-dessous reprend ces différents objectifs et dresse un bilan à fin 2015 du territoire d'AgglopoLe Provence pour chacun d'entre eux.

Objectif 2020		2010	2015
diminution des quantités de déchets quotidiens des ménages de 8%	en tonnes	57 951 t	56 426 t
	variation en %		-3%
augmentation de la collecte sélective de 20% (tout flux et tout dispositif confondu)	en tonnes	6 021 t	7 098 t
	variation en %		18%
augmentation du taux de valorisation des encombrants jusqu'à 70%			
augmentation du taux de valorisation des gravats jusqu'à 90%		non disponible	~100%
augmentation globale du taux de recyclage des déchets ménagers à 45%		29,44%	35,01%
diminution des quantités stockées de 17%	en tonnes	64 540 t	61 468 t
	variation en %		-5%

En 2015, chacun des objectifs fixés par le Plan sont en cours de réalisation. L'augmentation de la collecte sélective et le taux de valorisation des gravats sont d'ores et déjà presque atteints. Les efforts les plus importants doivent porter sur la diminution à la source.

### 3.14. Programme local de prévention : évaluation

#### 3.14.1. Réduction de la production horizon 2015

L'objectif principal de la collectivité est de réduire sa production de déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, déchets issus des collectes sélectives et déchets encombrants, déchets collectés en déchèteries, déchets des services techniques municipaux).

Gisement d'évitements retenus
<ul style="list-style-type: none"> <li>- résidus de cuisine et déchets de jardin (compostage individuel)</li> <li>- biens d'équipement (réemploi)</li> <li>- imprimés non sollicités (stop pub)</li> <li>- papiers de bureau</li> <li>- déchets des professionnels</li> <li>- textile</li> <li>- produits contenant des substances dangereuses (piles, cartouches...)</li> </ul>
Publics cibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les ménages</li> <li>- Les services des communes du territoire</li> <li>- Les professionnels</li> </ul>

*N.B. : dans la mesure où les gravats sont des déchets particulièrement pondéreux mais toutefois inertes il est admis qu'ils ne sont pas pris en compte dans les indicateurs quantitatifs retenus.*

*Par contre, dans un but d'intégration ambitieuse de la politique de réduction des déchets produits à l'échelle du territoire communautaire, l'ensemble des principales catégories de déchets (hors gravats) prises en charge par le service public sont comptabilisées. En ce sens, sont pris en compte les déchets des déchèteries et des services techniques municipaux (hors gravats).*

*Cette approche va au-delà des ambitions du Grenelle de l'Environnement qui s'attache plus spécifiquement aux déchets ménagers et assimilés.*

Tonnages totaux collectés en 2009 (hors gravats) :

2009	TOTAUX
<b>OM, encombrants &amp; recyclables collectés en porte à porte</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>55 539</b>
<b>Déchèteries</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>26 910</b>
<b>Caissons des ST</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 234</b>
<b>PAV</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 382</b>
<b>TOTAL COLLECTE HORS GRAVATS</b>	<b>93 065</b>

**L'objectif global de réduction de 7 % sur 5 ans indique de porter les tonnages collectés (hors gravats) à 86 550 tonnes pour l'année 2015  
soit une réduction de 5 kg/hab/an sur 5 ans**

**Situation fin 2015 :**

	2009	2015	Ecart	Objectif horizon 2015
Ordures ménagères	54 390 tonnes	49 328 tonnes	-9%	
Encombrants collectés en porte à porte	870 tonnes	793 tonnes	-9%	
Recyclables collectés en porte à porte	279 tonnes	2 755 tonnes	887%	
Déchets collectés en déchèteries (hors gravats)	26 910 tonnes	31 008 tonnes	15%	
Déchets collectés auprès des services techniques municipaux (hors gravats)	5 234 tonnes	6 123 tonnes	17%	
Déchets recyclables collectés en points d'apport volontaires	5 382 tonnes	4 748 tonnes	-12%	
	<b>93 065 tonnes</b>	<b>94 755 tonnes</b>	<b>2%</b>	<b>86 550 tonnes</b>
<b>Population</b>	133 686 hab.	145 024 hab.		
	696 kg/hab/an	653 kg/hab/an	-43 kg/hab/an	soit -6,14%

Après une diminution de près de 5 % en tonnages sur la période 2009-2013, on peut constater une inflexion de la tendance à la baisse des quantités de déchets collectées. L'évolution des tonnages par rapport à 2009 est légèrement positive (+ 2 %) alors que la population globale a augmenté de 8 %.

Ainsi rapportées à la population, les quantités de déchets ont très sensiblement diminué (baisse de 6 %). Il est à noter que les tonnages collectés rapportés à la population sont légèrement repartis à la hausse en 2015 (+2% par rapport à 2014).

Cependant, les résultats obtenus sont encourageants dans la mesure où l'objectif de réduction de 5 kg par habitant par an de la collecte est largement atteint et dépassé (-43kg/hab/an).

Cela résulte en particulier de l'impact des actions de sensibilisation menées par la Communauté d'Agglomération et d'une prise de conscience générale en faveur de la prévention de la production de déchets.

### 3.14.2. Réduction des tonnages enfouis horizon 2015

En parallèle de cet objectif de réduction de la quantité de déchets collectés, la Communauté d'Agglomération a décidé de suivre la part de ces déchets résiduels enfouis en centre d'enfouissement de stockage de déchets non dangereux (CSDND).

**Pour s'inscrire dans les enjeux du Grenelle de l'Environnement il est proposé de viser un objectif de réduction des déchets résiduels enfouis compris entre 12 et 15 % d'ici fin 2015.**

	2009	2015	Ecart	Objectif bas fin 2015	Objectif haut fin 2015
<b>Tonnages enfouis en CSDND</b>	68 964 tonnes	61 786 tonnes	-10%	60 688 tonnes	58 619 tonnes
Population	133 686 hab.	145 024 hab.		454 kg/hab/an	438 kg/hab/an
	516 kg/hab/an	426 kg/hab/an			

Depuis 2009, la réduction des quantités de déchets destinées à l'enfouissement est très sensible alors-même que dans le même temps la population augmentait de plus de 8 %.

Fin 2015 si en valeur absolue les quantités de déchets enfouies sont supérieures aux objectifs fixés, rapportées à la population – ce qui est plus représentatif de l'effort mesuré – le résultat (426 kg/hab/an) est meilleur que l'objectif haut (438 kg/hab/an) fixé au programme local de prévention adopté en 2011.

Cela résulte du double effet de l'effort de prévention à la source évoqué plus haut et de l'amélioration sans cesse croissante de la part de déchets valorisés (tri sélectif en porte à porte, en points d'apport volontaire et taux de valorisation en déchèteries).

Ces efforts doivent encore être poursuivis pour continuer à s'inscrire dans une logique de réduction des quantités de déchets enfouies au profit de la réduction à la source et de la valorisation.

Pour conclure, les objectifs en valeur absolue du Plan local de Prévention, arrivé à son terme en fin d'année 2015, ne sont pas atteints. Cependant, ramenés à la population, les objectifs de réduction de la collecte et de réduction de l'enfouissement sont atteints et dépassés.

## 4. COMPTE RENDU FINANCIER

---

Les éléments financiers de ce rapport reprennent les éléments suivants :

- dépenses et recettes 2015, exécutées en 2015
- dépenses et recettes antérieures à 2015, reçues en 2015
- restes engagés (recettes et dépenses sur 2015) : les restes engagés excédentaires qui ne seront pas utilisés n'ont pas été pris en compte dans le cadre des chiffres présentés dans le présent rapport

### 4.1. Mode de financement du service

Le service de collecte et de traitement des ordures ménagères et assimilés est financé par les taxes et redevances, en particulier par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et éventuellement abondé par le budget général de la Communauté d'Agglomération.

### 4.2. Financement du service déchets

#### 4.2.1. Harmonisation de la TEOM sur tout le territoire et décision d'harmonisation du service rendu à l'utilisateur

En 2005, le Conseil Communautaire a souhaité baisser la TEOM sur la totalité du territoire et la ramener à 10% pour la totalité de la population.

Dès lors, quelle que soit sa commune d'accueil, l'utilisateur est imposable selon les mêmes règles.

L'harmonisation du service rendu en découle naturellement. Le niveau du service rendu dépend en fait d'un certain nombre de facteurs : typologie de l'habitat, ruralité/urbanité, caractère touristique etc., mais sur les zones de caractéristiques identiques, le service est homogène.

Le taux de TEOM ramené à 10 % en 2005 n'a pas évolué depuis. Ce taux est donc resté maintenu pour l'année 2015 à 10%.

#### 4.2.2. Taux réduit de TVA

L'instruction du 12 mai 1999 relative à l'application du taux réduit de la TVA aux prestations de collecte et de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés et aux prestations de traitement de ces déchets (CGI, article 279 h; loi de finances pour 1999, article 31) instaure la possibilité pour les collectivités ayant mis en place le tri sélectif de bénéficier d'un taux réduit de TVA pour le paiement des prestations liées aux déchets.

Le taux réduit de la TVA s'applique aux prestations de collecte et de tri sélectif des déchets ménagers et assimilés, aux prestations de traitement de ces déchets ainsi qu'aux prestations de services qui concourent au bon déroulement de ces opérations de collecte, de tri et de traitement.

Il est considéré que la population est desservie en intégralité par le tri sélectif lorsque **chaque point d'apport est réputé couvrir une population de 500 personnes.**

Depuis août 2005, toutes les prestations de services concourant au bon déroulement de ces opérations de collecte, de tri et de traitement des déchets bénéficient donc du taux réduit de TVA.

A noter : depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 ce taux réduit est passé à 10 % (contre 5,5 % avant 2012 et 7 % entre 2012 et 2014) générant à périmètre constant une charge supplémentaire pour la collectivité de 500 000 euros par an.

### **4.3. Montant des prestations de service**

A titre indicatif, les contrats de prestations de service, pour ce qui concerne l'activité de collecte et de traitement des déchets, ont représenté en 2015 un montant cumulé d'environ 13 697 000 euros.

### **4.4. Les principales recettes**

#### 4.4.1. Le produit de TEOM

Pour 2015, les recettes de TEOM définitives, y.c. ajustements, sont portées in fine, à 14 362 049 € en progression d'environ 2,5 % par rapport aux produits 2014.

#### 4.4.2. Les redevances et droits d'entrée

Sur l'exercice 2015, la Délégation de Service Public portant sur le Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux de La Vautubière (délégataire : SMAV) a rapporté **2 357 110 €** à la Communauté d'Agglomération répartis comme suit :

- Loyer : 127 000 €
- Partenariat Communication : 43 855 €
- Redevance fixe : 1 253 000 €
- Redevance variable sur les tonnages hors AgglopoLe Provence : 933 255 €

Par ailleurs, AgglopoLe Provence a perçu au titre de redevances d'occupation du domaine public prévues dans différents marchés un montant cumulé de **94 301 € environ** dont :

- 30 348 € versés par SITA SUD au titre de la redevance pour l'utilisation des centres de transfert de Mallemort et Salon de Provence.

- 53 250 € versés par SILIM Environnement au titre de la redevance pour l'utilisation de la base de collecte d'Euroflory à Berre-l'Etang.
- 10 703 € versés par COVED au titre de la redevance pour l'utilisation de la base de collecte des Milanis à Salon de Provence.

Enfin au titre d'une convention passée avec la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour l'utilisation du CSDND de La Vautubière et de la déchèterie de La Fare les Oliviers, Agglopoles Provence a perçu **132 708 €** dont :

- 77 188 € environ au titre de l'utilisation du CSDND de La Vautubière
- 55 520 € environ au titre de l'utilisation de la déchèterie de La Fare les Oliviers

#### 4.4.3. Recettes de valorisation

Recettes liées à la collecte sélective : soutiens Eco-Emballages + soutiens Eco-Folio + recettes liées à la vente de matériaux + soutien à la communication (y.c. soutien à la communication Eco-TLC) : 1 214 770 €

Ventes de cartons et ferrailles collectés dans les déchèteries : 98 423 €

Ventes de cartons et ferrailles collectés via les services techniques : 6 230 €

Soutiens à la collecte et au tri des D3E : 63 300 €

Soit un total de **1 382 700 € environ.**

#### 4.4.1. Subventions

Au cours de l'exercice 2015, la Communauté d'Agglomération a perçu du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône environ **381 852 €** de subventions relatives :

- à l'acquisition de véhicules de collecte (78 154 €)
- à l'acquisition de sacs de pré-collecte (3 810 €)
- à l'acquisition de colonnes pour le tri sélectif (37 044 €)
- aux études en vue de la création d'une seconde déchèterie à Salon de Provence (4 538 €)
- à la réhabilitation du centre de stockage des déchets non dangereux de Mallemort (258 306 €).

A noter que les dépenses correspondantes avaient été pour la très grande majorité exécutées sur les exercices précédents.

#### 4.5. Coût du service par activité

2015	Dépenses en €TTC	Recettes en €TTC	Coût net en €TTC	Proratas
Collecte	5 868 318	238 264	5 630 054	47,8%
Communication	258 139	103 435	154 705	1,3%
Déchèteries	3 767 345	213 884	3 553 461	30,2%
Divers	178 252	4 231	174 021	1,5%
Collecte sélective	2 100 031	1 208 900	891 131	7,6%
Traitement	3 335 817	2 695 846	639 971	5,4%
Collectivités et Administrations	658 886	6 230	652 656	5,5%
Professionnels	89 128	12 012	77 116	0,7%
<b>TOTAL</b>	<b>16 255 917</b>	<b>4 482 801</b>	<b>11 773 116</b>	<b>100%</b>

Les recettes présentées dans le tableau ci-dessus n'intègrent pas le produit de la TEOM.

Ces montants correspondent à l'activité de gestion des déchets ménagers et assimilés (dépenses – recettes).

Ils sont établis hors frais de structure de la Communauté d'Agglomération.

L'impact financier du contrat de Délégation de Service Public pour le centre de stockage de la Vautubière permet d'une part, à toutes les communes d'AgglopoLe Provence d'enfouir leurs déchets sur le site de La Vautubière à un coût très avantageux au regard des tarifs « du marché » et, d'autre part, de générer un niveau de recettes très substantiel.

Ainsi, au cours d'une année qui a vu la poursuite du déploiement du service de collecte sélective en porte à porte, le bénéfice du contrat de délégation de service public associé à la poursuite d'une gestion rigoureuse ont permis de maintenir le taux de TEOM à 10% (et ce depuis 2005) sans avoir besoin de recourir au budget général.

## 5. LES PROJETS 2016

Pour l'année 2016, divers axes de travail ou objectifs ont été établis :

-  Poursuite de la mise en place progressive de la collecte des recyclables en porte à porte dans les quartiers pavillonnaires.
-  Réalisation d'une seconde déchèterie sur la commune de Salon de Provence.
-  Requalification de la déchèterie existante à Salon de Provence.
-  Sécurisation des abords du quai « gravats » de la déchèterie de Rognac.

## 6. LEXIQUE

---

BOM : Benne à Ordures Ménagères

CS : Collecte Sélective

CSDND : Centre de Stockage des Déchets Non Dangereux

DEEE : Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux

FPAU : Films Plastiques Agricoles Usagés

ICPE : Installations Classées pour la Protection de l'Environnement

JRM : Journaux Revues Magazines

PAV : Point d'Apport Volontaire

PAP ou PàP : Porte A Porte

PDEDMA : Plan Départemental d'Élimination des Déchets

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères